

## UNITÉ 119

3 CHAMBRES / 2 SALLES DE BAIN

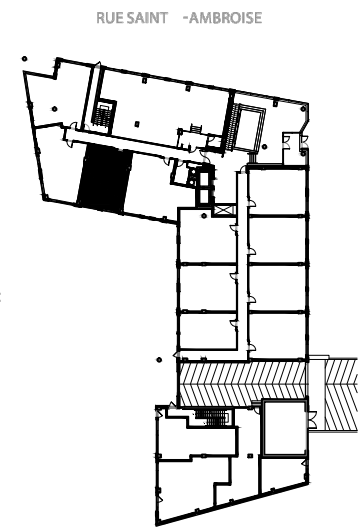
SUPERFICIE RDJ 652 pi <sup>2</sup> (60,6 m <sup>2</sup> )	SUPERFICIE RDC 621 pi <sup>2</sup> (57,7 m <sup>2</sup> )
TERRASSE 152 pi <sup>2</sup> (14,1 m <sup>2</sup> )	BALCON 54 pi <sup>2</sup> (5,0 m <sup>2</sup> )

TOTAL  
1479 pi<sup>2</sup> (137,4 m<sup>2</sup>)

07-2019

PRIX	_____
TAXES MUNICIPALES	_____
TAXES SCOLAIRES	_____
FRAIS DE CONDOMINIUM	_____
STATIONNEMENT SOUTERRAIN	_____
RANGEMENT	_____

## REZ-DE-JARDIN



COUR INTÉRIEURE + SENTIER PIÉTONNIER ET PISTE CYCLABLE

PARC GÉDÉON - DE-CATALOGNE

CANAL LACHINE



Promoteurs/constructeurs



Architectes



La conception d'artiste, les plans, dessins, concepts, superficies et dimensions ne sont pas définitifs et sont sujets à changement sans préavis, selon les conditions de chantier ou la révision des plans. Les mesures des surfaces habitables incluent le mur extérieur et la moitié du mur mitoyen. Les meubles et appareils électroménager et tous les éléments décoratifs sont exclus. Les renseignements contenus dans la documentation écrite a préséance sur les informations verbales. 18 juin, 2019

## UNITÉ 119

3 CHAMBRES / 2 SALLES DE BAIN

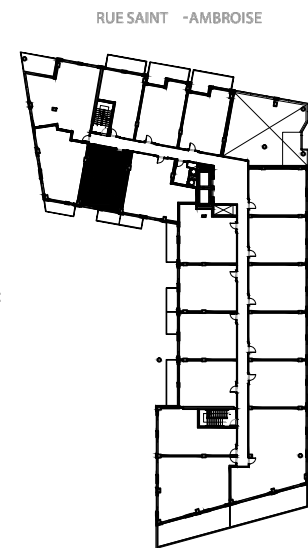
SUPERFICIE RDJ 652 pi <sup>2</sup> (60,6 m <sup>2</sup> )	SUPERFICIE RDC 621 pi <sup>2</sup> (57,7 m <sup>2</sup> )
TERRASSE 152 pi <sup>2</sup> (14,1 m <sup>2</sup> )	BALCON 54 pi <sup>2</sup> (5,0 m <sup>2</sup> )

TOTAL  
1479 pi<sup>2</sup> (137,4 m<sup>2</sup>)

07-2019

PRIX	_____
TAXES MUNICIPALES	_____
TAXES SCOLAIRES	_____
FRAIS DE CONDOMINIUM	_____
STATIONNEMENT SOUTERRAIN	_____
RANGEMENT	_____

### REZ-DE-CHAUSSÉE



RUE SAINT -AMBROISE

COUR INTÉRIEURE  
+  
SENTIER PIÉTONNIER  
ET PISTE CYCLABLE

PARC  
GÉDÉON -  
DE-CATALOGNE

CANAL LACHINE



Promoteurs/constructeurs



Architectes



La conception d'artiste, les plans, dessins, concepts, superficies et dimensions ne sont pas définitifs et sont sujets à changement sans préavis, selon les conditions de chantier ou la révision des plans. Les mesures des surfaces habitables incluent le mur extérieur et la moitié du mur mitoyen. Les meubles et appareils électroménager et tous les éléments décoratifs sont exclus. Les renseignements contenus dans la documentation écrite a préséance sur les informations verbales.  
18 juin, 2019

